



LES RÉSEAUX QUI NOUS RASSEMBLENT





LES RÉSEAUX

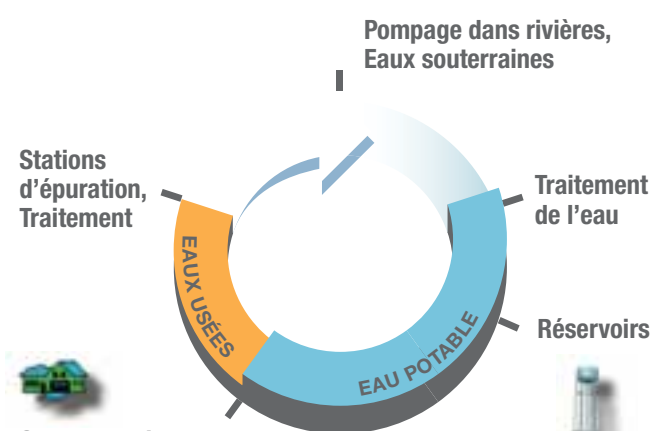
un patrimoine public exceptionnel
construit et entretenu
par les canalisateurs

L'EAU

LES CANALISATEURS SONT LES ACTEURS INCONTOURNABLES DANS LE CYCLE DE L'EAU

Ils interviennent à chaque étape de la consommation en eau : de la production au recyclage de l'eau. Les réseaux d'eau représentent un patrimoine d'une valeur estimée à **200 milliards d'euros**. Pour assurer le maintien de la qualité des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, **2 milliards d'euros** doivent être consacrés à leur renouvellement chaque année.

CYCLE DE L'EAU



- Réseaux d'eau potable : **906 000 km** (hors branchements)
- Réseaux d'eaux usées : **290 000 km**

LE GAZ

LES CANALISATEURS SONT SPÉCIALISTES DANS LA CONSTRUCTION DES RÉSEAUX DE GAZ

Les réseaux de gaz représentent aujourd'hui :

230 000 km de canalisations

35 000 km de gazoducs sur le territoire français (réseaux de transport)

195 000 km de canalisations (réseaux de distribution)

RÉSEAUX DE GAZODUCS



8 COMMISSIONS

au service des entreprises

► COMMISSION ÉCONOMIE

Les membres de la Commission Economie suivent de près les sujets d'actualité d'ordre économique concernant directement l'activité des entreprises de canalisations. Les thèmes traités couvrent par exemple le prix de l'eau, les délais de paiement « maîtres d'ouvrage », les inventaires du patrimoine, les programmes des agences de l'eau, etc.

► COMMISSION ENVIRONNEMENT

Encourager les adhérents de Canalisateurs de France à s'engager dans une démarche environnementale et à mettre en place des bonnes pratiques sur leurs chantiers en matière de gestion des déchets, de choix des matériaux grâce à la création d'outils adaptés (guides, logiciels...).

► COMMISSION FORMATION

La commission formation travaille aux côtés d'organismes compétents (Constructys OPCA de la Construction,...) pour élaborer des actions permettant de valoriser l'expérience des salariés canalisateurs, de les former et les rendre plus performants (référentiel compétences, CQP, BTP QCM). Elle s'attache également à promouvoir le métier de canalisateur auprès des jeunes.

► COMMISSION QUALITÉ

Réaliser des travaux de qualité est le meilleur moyen d'inciter les donneurs d'ordres à choisir le meilleur rapport qualité prix et ainsi, en application des dispositions réglementaires, à préférer le mieux-disant. Aussi la commission qualité participe très largement à l'élaboration des chartes de qualité et en assure la promotion. Elle s'engage aussi dans cette démarche au travers du suivi du Label Canalisateur.

► COMMISSION RÉSEAUX SECS

La commission réseaux secs est composée de deux sous-commissions : distribution et transport, des commissions spécifiques pour des métiers de pointe. Technique, qualité, sécurité, marchés, ces commissions travaillent sur l'amélioration constante des relations entre entreprises et donneurs d'ordre gaz.

► COMMISSION SÉCURITÉ

Saisie sur tous les sujets relatifs à la sécurité des travailleurs, la commission sécurité, avec le concours de l'OPPBT, tient à jour des fiches de sécurité portant sur des points très précis (amiante, plomb, brai de houille, manutention mécanique, ...), élabore des guides (blindage des fouilles, opuscule de sécurité) et des plaquettes (pochette de sécurité, plaquette TMS). La commission sécurité suit également les grandes opérations menées par la Direction Générale du Travail (DGT).

► COMMISSION TECHNIQUE

Afin de répondre à l'évolution de la réglementation et des techniques utilisées dans la pose et l'entretien des canalisations, la commission technique édite des guides destinés à clarifier les textes réglementant la profession et s'implique sur les grandes réformes en cours (procédure DT-DICT, RGC 2010,...)

► COMMISSION TRAVAUX SANS TRANCHÉE

La commission travaux sans tranchée répond aux évolutions des techniques du métier canalisateur. Elle est transversale à l'ensemble des commissions et est composée de deux sous-commissions : réhabilitation sans tranchée et travaux neufs sans tranchée.



UN TRIPLE ENJEU POUR CANALISATEURS DE FRANCE

- Economique**
Ce qui n'est pas investi aujourd'hui coûtera plus cher demain
- Social**
Assurer un service continu et de qualité pour tous
- Environnemental**
Protéger une ressource précieuse et de plus en plus rare

A CHAQUE SUJET
SES PUBLICATIONS
DÉCOUVREZ-LES TOUTES SUR
WWW.CANALISATEURS.COM
ESPACE PUBLICATIONS



LES RÉSEAUX

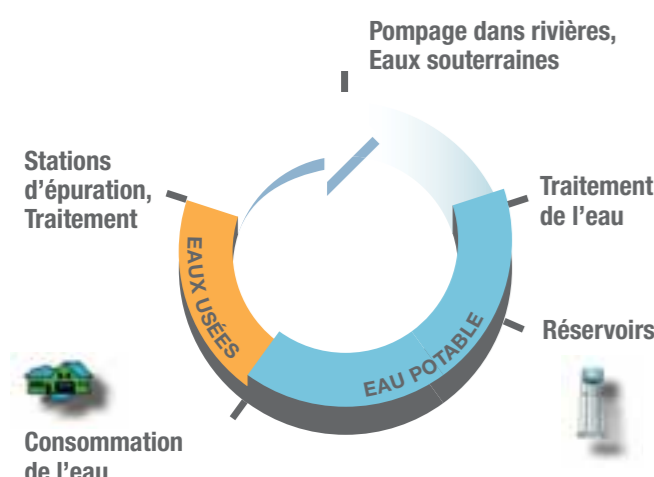
un patrimoine public exceptionnel construit et entretenu par les canalisateurs

L'EAU

LES CANALISATEURS SONT LES ACTEURS INCONTOURNABLES DANS LE CYCLE DE L'EAU

Ils interviennent à chaque étape de la consommation en eau : de la production au recyclage de l'eau. Les réseaux d'eau représentent un patrimoine d'une valeur estimée à **200 milliards d'euros**. Pour assurer le maintien de la qualité des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, **2 milliards d'euros** doivent être consacrés à leur renouvellement chaque année.

CYCLE DE L'EAU



- Réseaux d'eau potable : **906 000 km** (hors branchements)
- Réseaux d'eaux usées : **290 000 km**

LE GAZ

LES CANALISATEURS SONT SPÉCIALISTES DANS LA CONSTRUCTION DES RÉSEAUX DE GAZ

Les réseaux de gaz représentent aujourd'hui :

230 000 km de canalisations

35 000 km de gazoducs sur le territoire français (réseaux de transport)

195 000 km de canalisations (réseaux de distribution)

RÉSEAUX DE GAZODUCS



8 COMMISSIONS au service des entreprises

COMMISSION ÉCONOMIE

Les membres de la Commission Economie suivent de près les sujets d'actualité d'ordre économique concernant directement l'activité des entreprises de canalisations. Les thèmes traités couvrent par exemple le prix de l'eau, les délais de paiement « maîtres d'ouvrage », les inventaires du patrimoine, les programmes des agences de l'eau, etc.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Encourager les adhérents de Canalisateurs de France à s'engager dans une démarche environnementale et à mettre en place des bonnes pratiques sur leurs chantiers en matière de gestion des déchets, de choix des matériaux grâce à la création d'outils adaptés (guides, logiciels...).

COMMISSION FORMATION

La commission formation travaille aux côtés d'organismes compétents (Constructys OPCA de la Construction,...) pour élaborer des actions permettant de valoriser l'expérience des salariés canalisateurs, de les former et les rendre plus performants (référentiel compétences, CQP, BTP QCM). Elle s'attache également à promouvoir le métier de canalisateur auprès des jeunes.

COMMISSION QUALITÉ

Réaliser des travaux de qualité est le meilleur moyen d'inciter les donneurs d'ordres à choisir le meilleur rapport qualité prix et ainsi, en application des dispositions réglementaires, à préférer le mieux-disant. Aussi la commission qualité participe très largement à l'élaboration des chartes de qualité et en assure la promotion. Elle s'engage aussi dans cette démarche au travers du suivi du Label Canalisateur.

COMMISSION RÉSEAUX SECS

La commission réseaux secs est composée de deux sous-commissions : distribution et transport, des commissions spécifiques pour des métiers de pointe. Technique, qualité, sécurité, marchés, ces commissions travaillent sur l'amélioration constante des relations entre entreprises et donneurs d'ordre gaz.

COMMISSION SÉCURITÉ

Saisie sur tous les sujets relatifs à la sécurité des travailleurs, la commission sécurité, avec le concours de l'OPPBT, tient à jour des fiches de sécurité portant sur des points très précis (amiante, plomb, brai de houille, manutention mécanique, ...), élabore des guides (blindage des fouilles, opuscule de sécurité) et des plaquettes (pochette de sécurité, plaquette TMS). La commission sécurité suit également les grandes opérations menées par la Direction Générale du Travail (DGT).

COMMISSION TECHNIQUE

Afin de répondre à l'évolution de la réglementation et des techniques utilisées dans la pose et l'entretien des canalisations, la commission technique édit des guides destinés à clarifier les textes réglementant la profession et s'implique sur les grandes réformes en cours (procédure DT-DICT, RGC 2010,...)

COMMISSION TRAVAUX SANS TRANCHÉE

La commission travaux sans tranchée répond aux évolutions des techniques du métier canalisateur. Elle est transversale à l'ensemble des commissions et est composée de deux sous-commissions : réhabilitation sans tranchée et travaux neufs sans tranchée.



A CHAQUE SUJET SES PUBLICATIONS DÉCOUVREZ-LES TOUTES SUR WWW.CANALISATEURS.COM ESPACE PUBLICATIONS



DES VALEURS PARTAGÉES : qualité, sécurité, environnement

Canalisateurs de France place au cœur de ses préoccupations la **qualité de la construction des réseaux** pour en faire un élément majeur de son action à travers, notamment, **les Chartes Qualité et le Label Canalisateur**. L'objectif fixé est d'aider les maîtres d'ouvrages et les donneurs d'ordre dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires compétents.

Le Label Canalisateur

Le Label Canalisateur est attribué aux entreprises spécialisées dans la pose ou la réhabilitation de canalisations qui en font la demande et qui répondent aux **engagements Label Canalisateur**.

Il est délivré par une **commission paritaire et indépendante** composée du ministre chargé de l'Ecologie, des Agences de l'Eau, de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), de CINOV (Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du Conseil, de l'Ingénierie et du Numérique) Infrastructures et Environnement, de Syntec-Ingénierie, de GrDF (Gaz Réseau Distribution France), de GRTgaz (Gaz Réseau Transport) et de Canalisateurs de France.

4 spécialités :

- Eau potable
- Assainissement
- Réhabilitation
- Gaz & Fluides divers



Les engagements du Label Canalisateur

- ★ Application des règles de l'art
- ★ Affectation de personnel qualifié
- ★ Souci permanent de sécurité
- ★ Relations de qualité avec les autres intervenants
- ★ Réalisation des contrôles, tests et essais nécessaires
- ★ Respect de l'environnement
- ★ Souci permanent d'amélioration, afin d'amener qualité, sécurité et environnement vers le développement durable.



ACCOMPAGNER

le développement et la réussite de nos adhérents

Canalisateurs de France est une organisation professionnelle membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

Elle fédère 350 entreprises de toutes tailles spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz.

5 missions essentielles

- ➔ **Défendre** les intérêts de la profession et **promouvoir** le métier de canalisateur.
- ➔ **Sensibiliser** les pouvoirs publics (Etat, collectivités, etc.) aux enjeux des canalisateurs et être force de proposition.
- ➔ **Apporter** aux entrepreneurs adhérents des informations fiables et actualisées d'ordre économique, juridique, technique, formation.
- ➔ **Favoriser** l'engagement des entreprises adhérentes dans une démarche de développement durable.
- ➔ **Affirmer** la spécificité des canalisateurs, partenaires des maîtres d'ouvrage.



En France, les canalisateurs représentent :

36 000
collaborateurs*

6 milliards d'euros*
de chiffre d'affaires dont :

5,5 milliards d'euros
en eau et assainissement

500 millions d'euros
en gaz et fluides divers

*source : FNTP, octobre 2013



→ Retrouvez-nous sur www.canaliseurs.com

Membre de



CANALISATEURS DE FRANCE - 9 rue de Berri - 75008 PARIS
Tél : 01 45 63 26 08 - Fax : 01 45 63 16 78